

a parlé de nos réserves de dollars américains. A ceux qui n'ont fait que parcourir son exposé, à ceux qui l'ont écouté, fût-ce très attentivement, comme j'ai pu le faire moi-même, et aussi sans doute à plusieurs de mes amis qui ne l'ont pas entendu, je puis dire,— avec une certaine fierté, puisque le ministre est originaire d'une partie du pays qui m'est chère,— qu'il n'a pas été assez explicite. Il aurait dû nous renseigner avec précision sur la célérité avec laquelle nos réserves de dollars américains s'épuisent, nous serions alors beaucoup plus en mesure de nous rendre compte de la situation actuelle.

J'ai plusieurs renseignements à demander au ministre mais il en est un auquel je tiens particulièrement; je le prie de nous dire, ce qu'il fera je suppose, de combien exactement nous avons entamé, l'an dernier et depuis le début de la présente année, nos réserves de dollars américains. Je crois savoir que jusqu'au 5 juillet 1946 nous en avions accumulé à un rythme assez rapide et qu'après cette date nous avons non seulement perdu ce que nous avons amassé mais que nous avons entamé sensiblement nos réserves et que, de fait, notre déficit a dépassé le chiffre de 600 millions. Tant mieux si je fais erreur; mais si j'ai raison, on devrait nous le dire et nous mettre au courant des faits sans atténuer la vérité, quelle que soit la cause de cet état de choses.

Autre point. Celui-là est assez difficile à aborder car il s'adresse à nos sentiments aussi bien qu'à nos esprits, et pour plusieurs d'entre nous, c'est le cœur qu'il intéresse en premier lieu. On nous informe que M. Towers, gouverneur de la Banque du Canada, est actuellement en Angleterre. Nous savons qu'il a lancé un avertissement dans le rapport annuel de la Banque du Canada. Il nous a prévenus de nouveau dans son rapport sur la Commission de contrôle du change étranger que nous n'étions pas encore parvenus au moment critique. En termes circonspects, mais néanmoins inquiétants, il a signalé qu'à moins d'un changement, le Canada se trouverait dans une situation très pénible. Ce sont les faits surtout qui intéressent la plupart des gens. On a beaucoup entendu parler de charité à la Chambre depuis quelques mois. Depuis quelques jours nous avons beaucoup entendu parler de justice. Ce sont de grandes vertus. Cependant, il y en a une qui les surpasse toutes et c'est la vérité. Nous avons le droit de connaître la vérité à la Chambre, toute la vérité, et j'implore le ministre de se confier à nous.

L'hon. M. ABBOTT: C'est ce qu'il a fait.

M. HACKETT: Je ne suis pas de ceux qui méprisent le spécialiste, c'est-à-dire celui qui s'est perfectionné en opérations bancaires ou en économie et qui occupe un poste de con-

fiance dans un ou plusieurs ministères du Gouvernement. Je ne veux pas déprécier ces gens, monsieur l'Orateur, mais je respecte la sagesse des hommes d'affaires; je respecte également l'expérience de la Chambre, voisine de la sagesse collective des électeurs. Quelle que soit la gravité des périls qui nous menacent, le meilleur moyen de les vaincre et de calmer le malaise qui règne par tout le pays, serait d'obtenir que le ministre se confie à la Chambre en lui exposant fidèlement la situation.

Nous désirons savoir quels marchés nous sont ouverts même dans les coins les plus reculés de l'univers, où nos produits,—agricoles, forestiers, industriels, de même que ceux de la pêche,—trouveront des débouchés. Nous tenons à connaître les besoins ainsi que la situation exacte de nos créanciers. J'ai relevé l'autre jour dans une publication de l'Etat, sous le titre: "Coût estimatif de la guerre et de l'après-guerre établie à vingt milliards", des états à la fois concis et révélateurs. Celui que j'ai sous les yeux indique les sommes que nous avons consacrées respectivement à des dons, à l'aide mutuelle et à des prêts. Les trois milliards de dollars qui représentaient notre dette nationale au début du conflit semblent bien infimes, à côté de ces largesses du Canada pendant la guerre et depuis la fin des hostilités.

Je ne dis pas cependant que nous avons mal fait, que nous ne devons pas accorder encore davantage, mais je soutiens qu'on ne doit pas imposer à la Chambre la responsabilité d'une décision dont peut dépendre l'avenir même de notre pays sans lui exposer tous les faits sous une forme qui les rendront parfaitement intelligibles non seulement au Parlement mais à la population tout entière. Je ne pense pas exagérer en disant que, peut-être à cause de cette pratique du secret développée,—je ne dis pas sans raison,—durant la guerre, on a tendance à ne plus faire confiance au Parlement. On est trop tenté d'agir de façon arbitraire, sur la simple recommandation de spécialistes. Encore une fois, je ne censure pas les spécialistes.

Le spécialiste a son importance: il s'est livré à des études et des recherches spéciales. Je crois, néanmoins, que ses connaissances techniques doivent passer par le creuset de l'expérience et de la sagesse. A mon sens, il ne serait guère profitable au pays de s'aventurer plus avant dans le domaine des dettes, tant que le Parlement ne sera pas parfaitement au courant de tous les faits.

L'hon. M. ABBOTT: Mon honorable ami me permet-il une question?

M. HACKETT: Certainement.

L'hon. M. ABBOTT: Quels faits, à son avis, a-t-on caché au Parlement, à part l'état